

## COMMISSION DES JEUNES

### Procès Verbal n°25 du 05 mai 2025

#### SITUATION DU CHAMOIS NIORTAIS FC

Extrait du Procès-Verbal du COMEX de la FFF en date du 25 AVRIL 2025

« En application des articles 24 et 234 des règlements généraux de la FFF, décide de prononcer une déchéance totale des droits sportifs de l'Association **CHAMOIS NIORTAIS FOOTBALL CLUB – CENTRE DE FORMATION** pour l'ensemble des équipes qui ne peuvent plus participer à des compétitions de niveau national, régional ou départemental. »

#### Conséquence :

##### **Coupe Angélique U 15 – ½ finale**

La rencontre programmée le 31 MAI, opposant le FC CHAURAY à NIORT CHAMOIS FC et annulée.

**Le FC CHAURAY est qualifié pour la finale de ladite compétition.**

##### **Coupe Angélique U 13 – ½ finale**

La rencontre programmée le mercredi 7 MAI, opposant le FC PAYS ARGENTONNAIS à NIORT CHAMOIS FC et annulée.

**Le FC PAYS ARGENTONNAIS est qualifié pour la finale de ladite compétition.**

##### **Critérium U12 poule A.**

Journée 1 : NIORT SOUCHE / EXEMPT.

Journée 2 : PARTHENAY VIENNAIS / EXEMPT.

Journée 3 : FC BRESSUIRE / EXEMPT.

##### **Championnat U13 Accession Ligue**

Journée 9 du 17 mai : GJ ST VARAUDAISE / EXEMPT.

##### **Championnat U13 Division 1**

Journée 9 du 17 mai : AIFRES FORS PRAHECQ / EXEMPT.

#### CHALLENGE DEPARTEMENTAL U15

¼ de finale - Samedi 19 avril : GJ ETSO / CO CERIZAY.

Réserve technique posée par le CO CERIZAY jugée recevable mais non fondée par la commission d'arbitrage.

**Résultat acquis sur le terrain validé par la commission sportive (réunion du 29 Avril).**

**GJ ETSO qualifié pour le tour suivant.**

Le Président  
Alexandre RAMBAUD



Le Secrétaire  
Jean-Paul DENIAU

